

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

Séance du 24 juin 2016

Monsieur Guy TEISSIER, Président du Conseil de Territoire Marseille Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 119 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - Christian AMIRATY - René AMODRU - Michel AZOULAI - René BACCINO - Mireille BALOCCO - Loïc BARAT - Marie-Josée BATTISTA - Yves BEAUVAL - Jean-Pierre BERTRAND - Solange BIAGGI - Nicole BOUILLLOT - Nadia BOULAINSEUR - Valérie BOYER - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Roland CAZZOLA - Sophie CELTON - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Monique DAUBET-GRUNDLER - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Dominique DELOURS - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Pierre DJIANE - Emilie DOURNAYAN - Frédéric DOURNAYAN - Marie-France DROPY OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Yann FARINA - Nathalie FEDI - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY VLASTO - Josiane FOINKINOS - Josette FURACE - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Vincent GOMEZ - Régine GOURDIN - Marcel GRELY - Andrée GROS - Albert GUIGUI - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Michel ILLAC - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Dany LAMY - Albert LAPEYRE - Eric LE DISSES - Gisèle LELOUIS - Marc LOPEZ - Marie-Louise LOTA - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Patrick MAGRO - Hélène MARCHETTI - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Bernard MARTY - Christophe MASSE - Florence MASSE - Martine MATTEI - Guy MATTEONI - Marcel MAUNIER - Georges MAURY - Patrick MENNUCCI - André MOLINO - Claudette MOMPRIVE - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINÉ - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Patrick PADOVANI - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGOUDIS - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Christian PELLICANI - Claude PICCIRILLO - Nathalie PIGAMO - Catherine PILA - Marc POGGIALE - Gérard POLIZZI - Marlène PREVOST - Muriel PRISCO - Stéphane RAVIER - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Eric SCOTTO - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Jocelyne TRANI - Cédric URIOS - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Brigitte VIRZIGONZALEZ - Didier ZANINI - Kheira ZENAFI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Colette BABOUCHIAN représentée par Catherine PILA - Mireille BALLETTI représentée par Richard FINDYKIAN - Jean-Pierre BAUMANN représenté par Loïc BARAT - Mireille BENEDETTI représentée par Andrée GROS - Sabine BERNASCONI représentée par Dominique TIAN - Jacques BESNAÏNOU représenté par Marcel MAUNIER - Jean-Louis BONAN représenté par André GLINKA-HECQUET - Patrick BORE représenté par Jérôme ORGEAS - Marie-Arlette CARLOTTI représentée par Muriel PRISCO - Sandrine D'ANGIO représentée par Stéphane RAVIER - Jean-Claude DELAGE représenté par Gérard CHENOZ - Nouriat DJAMBAE représentée par Samia GHALI - Roland GIBERTI représenté par Hélène MARCHETTI - José GONZALEZ représenté par Yves BEAUVAL - Annie GRIGORIAN représentée par Lionel VALERI - Garo HOVSEPIAN représenté par Stéphane MARI - Nathalie LAINE représentée par Mireille BALOCCO - Annie LEVY-MOZZICONACCI représentée par Marc LOPEZ - Bernard MARANDAT représenté par Jocelyne TRANI - Janine MARY représentée par Hélène ABERT - Xavier MERY représenté par Jean MONTAGNAC - Danielle MILON représentée par Fabrice JULLIEN-FIORI - Richard MIRON représenté par Solange BIAGGI - Marie MUSTACHIA représentée par Jeanne MARTI - Elisabeth PHILIPPE représentée par Dany LAMY - Roland POVINELLI représenté par Paule JOUVE - Véronique PRADEL représentée par Eric LE DISSES - Julien RAVIER représenté par Patrick PAPPALARDO - Martine RENAUD représentée par Marie-France DROPY OURET - Marie-Laure ROCCA-SERRA représentée par Guy TEISSIER - Sandra SALOUM-DALBIN représentée par Daniel HERMANN - Isabelle SAVON représentée par Kheira ZENAFI - Jean-Louis TIXIER représenté par Régine GOURDIN - Martine VASSAL représentée par Laure-Agnès CARADEC - Josette VENTRE représentée par Michèle EMERY.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Roland BLUM - Frédéric BOUSQUET - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Laurent COMAS - Michel DARY - Eric DIARD - Arlette FRUCTUS - Bruno GILLES - Martine GOELZER - Georges GOMEZ - Laurent LAVIE - Virginie MONNET-CORTI - Christyane PAUL - Marine PUSTORINO-DURAND - Emmanuelle SINOPOLI - Nathalie SUCCAMIELE - Maxime TOMMASINI - Patrick VILORIA - Karim ZERIBI.

Signé le 24 Juin 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 28 Juillet 2016

Monsieur le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

HN 006-050/16/CT

■ Avis sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015 des Budgets annexes délégués au Territoire Marseille Provence DBP 16/14642/CT

Monsieur le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Selon les textes en vigueur, l'arrêté des comptes de l'établissement public de coopération intercommunale de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole a été approuvé par le vote du compte administratif le 28 Avril 2016.

Il a permis d'une part, de dégager le résultat de la section de fonctionnement ainsi que le solde d'exécution de la section d'investissement déterminé après qu'aient été exécutées les dotations aux amortissements et aux provisions, et, d'autre part, de calculer les restes à réaliser en dépenses et/ou en recettes qui seront repris au budget supplémentaire de l'exercice suivant.

La procédure, mise en place par les instructions budgétaires et comptables M57, M4 et dérivées consiste à prévoir dans le budget le résultat de fonctionnement attendu de l'exercice, puis, à le constater lors de l'approbation du compte administratif et à l'affecter en priorité à couvrir le besoin de financement de l'investissement. Le surplus éventuel peut soit être affecté à l'investissement en dotation complémentaire soit être conservé au fonctionnement.

Les affectations de résultats sont détaillées dans le tableau suivant :

Budgets	Résultat 2015		Résultat de clôture de la section fonctionnement	Résultat de clôture de la section investissement	Reste à réaliser en recettes	Reste à réaliser en dépenses	Part affectée à l'investissement	Solde à reporter au fonctionnement
	Fonctionnement	Investissement						
CTD	- 4 918 621,21	4 459 399,08	976 633,25	3 272 722,31		3 283 833,01	11 110,70	965 522,55
ASSAINISSEMENT	- 613 692,06	- 1 916 839,81	5 911 693,41	- 1 117 830,58	1 592 000,00	642 246,32	2 868 076,90	3 043 616,51
EAU	4 531 010,39	3 292 741,69	9 531 010,39	5 794 887,95	-	1 039 280,78	5 000 000,00	4 531 010,39
PORTS	557 307,18	1 207 919,13	557 307,18	770 785,31	-	420 414,07	-	557 307,18
CREMATORIUM	193 474,61	213 836,31	1 844 504,85	1 059 863,03	-	111 888,65	-	1 844 504,85
AMENAGEMENT	- 198 940,02	- 1 806 828,21	- 1 060 319,70	380 514,52	-	-	-	- 1 060 319,70
	- 449 461,11	5 450 228,19	17 760 829,38	10 160 942,54	1 592 000,00	5 497 662,83	7 879 187,60	9 881 641,78

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire Marseille Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle l'Organisation Territoriale de la République ;
- La délibération n° HN01-001/16/CT du 23 mars 2016 portant élection du Monsieur Guy Teissier en qualité de Président du Conseil de Territoire Marseille Provence ;

Signé le 24 Juin 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 28 Juillet 2016

- La délibération du Conseil de Métropole du 28 Avril 2016 approuvant le Compte Administratif 2015.

OUI LE RAPPORT CI-DESSUS,

DELIBERE

Article 1 :

Le Conseil de Territoire Marseille Provence émet un avis favorable à la proposition d'affecter l'excédent de fonctionnement des budgets annexes de la Collecte et traitement des déchets, de l'Assainissement et de l'Eau ainsi qu'il suit :

Collecte et traitement des déchets :

Le résultat positif de clôture de fonctionnement de 976.633,25 euros, est destiné à couvrir le reliquat de déficit de la section d'investissement d'un montant de 11.110,70 euros, qui s'établit, par différence entre l'excédent de clôture de la section d'investissement (3.272.722,31) et les restes à réaliser en dépenses (3.283.833,01).

Cette affectation donnera lieu à l'issue du vote du Budget supplémentaire 2016 à l'émission d'un titre de recette d'un montant de 11.110,70 euros imputé en recette d'équipement sur la nature 1068 «Autres Réserves ».

Le reliquat de 965.522,55 euros est reporté en section de fonctionnement.

Assainissement :

Le résultat positif de clôture de fonctionnement de 5.911.693,41 euros, est destiné à couvrir le déficit de la section d'investissement d'un montant de 1.117.830,58 euros, qui s'établit, après correction des restes à réaliser en dépenses de 642.246,32 et en recettes de 1.592.000,00 euros à un montant de 168.076,90 euros. Une dotation complémentaire en réserve est constituée à hauteur de 2.700.000,00 euros.

Cette affectation donnera lieu à l'issue du vote du Budget supplémentaire 2016 à l'émission d'un titre de recette d'un montant de 2.868.076,90 euros imputé en recette d'équipement sur la nature 1068 «Autres Réserves ».

Le reliquat de 3.043.616,51 euros est reporté au compte 002 au budget supplémentaire 2016 en section de fonctionnement.

La section d'investissement présente un déficit de clôture de 1.117.830,58 euros, qui sera reporté au compte 001 au budget supplémentaire 2016

Eau

Le résultat positif de clôture de fonctionnement de 9.531.010,39 euros est affecté pour un montant de 5.000.000,00 euros à la constitution d'une dotation complémentaire en réserve.

Cette affectation donnera lieu à l'issue du vote du Budget supplémentaire 2016 à l'émission d'un titre de recette d'un montant de 5.000.000,00 euros imputé en recette d'équipement sur la nature 1068 «Autres Réserves ».

Le reliquat de 4.531.010,39 euros sera reporté au compte 002 au budget supplémentaire 2016 en section de fonctionnement.

La section d'investissement présente un excédent de clôture de 5.794.887,95 euros, qui sera reporté au compte 001 au budget supplémentaire 2016.

Article 2 :

Le Conseil de Territoire Marseille Provence émet un avis favorable à l'approbation, comme suit, des résultats de l'exercice 2015 pour les budgets annexes des Ports de Plaisance, du Crématorium et des Opérations d'aménagement

Ports de plaisance :

La section de fonctionnement présente un excédent de clôture de 557.307,18 euros, qui sera reporté au compte 002 au budget supplémentaire 2016

La section d'investissement présente un excédent de clôture de 770.785,31 euros, qui sera reporté au compte 001 au budget supplémentaire 2016

Crématorium :

La section de fonctionnement présente un excédent de clôture de 1.844.504,85 euros, qui sera reporté au compte 002 au budget supplémentaire 2016.

La section d'investissement présente un excédent de clôture de 1.059.863,03 euros, qui sera reporté au compte 001 au budget supplémentaire 2016

Opérations d'aménagement :

La section de fonctionnement présente un déficit de clôture de 1.060.319,70 euros, qui sera reporté au compte 002 au budget supplémentaire 2016.

La section d'investissement présente un excédent de clôture de 380.514,52 euros, qui sera reporté au compte 001 au budget supplémentaire 2016

Article 3 :

Monsieur le Président du Conseil de Territoire est autorisé à prendre toutes dispositions concourant à l'exécution de la présente délibération.

Présents	119
Représentés	35
Voix Pour	104
Voix Contre	22
Abstentions	28

Adoptée

Signé le 24 Juin 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 28 Juillet 2016

Ont voté contre :

René AMODRU - Loïc BARAT - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Jacques BESNAÏNOU Michel CATANEO - Sandrine D'ANGIO - Sandra DUGUET - José GONZALEZ - Dany LAMY - Gisèle LELOUIS - Antoine MAGGIO - Bernard MARANDAT - Jeanne MARTI - Marcel MAUNIER - Georges MAURY - Marie MUSTACHIA - Elisabeth PHILIPPE - Stéphane RAVIER - Maryvonne RIBIERE - Jocelyne TRANI - Yann FARINA

Se sont abstenus :

Hélène ABERT - Nadia BOULAINSEUR - Marie-Arlette CARLOTTI - Eugène CASELLI - Roland CAZZOLA - Catherine CHAZEAU - Vincent COULOMB - Josette FURACE - Samia GHALI - Vincent GOMEZ - Louisa HAMMOUCHE - Garo HOVSEPIAN - Paule JOUVE - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Marc LOPEZ - Stéphane MARI - Bernard MARTY - Janine MARY - Christophe MASSE - Florence MASSE - Patrick MENNUCCI - Nathalie PIGAMO - Roland POVINELLI - Muriel PRISCO - Roger RUZÉ - Éric SCOTTO - Gérard POLIZZI - Nouriaty DJAMBAE

Certifié Conforme,
Le Président du Conseil de Territoire
Marseille Provence
Député des Bouches du Rhône

Guy TEISSIER

)